



Agen, le 07 juin 2018

PREFECTURE DE LOT-ET-GARONNE
À l'attention de Madame Patricia Willaert,
Préfet de Lot-et-Garonne
Place de Verdun
47920 AGEN CEDEX 9

Objet : Demande de dérogation pour la fauche des jachères en 2018.

Madame le Préfet,

Au vu du contexte climatique défavorable, la récolte de fourrage 2018 est particulièrement catastrophique. Les pluies incessantes et les inondations ont retardé ou empêché les fauches. De fait, la quantité et la qualité des fourrages sont très médiocres.

Par conséquent, nous sollicitons votre intervention afin d'autoriser les agriculteurs du Lot-et-Garonne à faucher les jachères à titre dérogatoire sans décompte sur les surfaces d'intérêt écologique (SIE).

Face aux demandes des agriculteurs, étant donné l'urgence de la situation et l'étroitesse des fenêtres météo, nous nous sommes permis de leur conseiller de faucher leurs jachères et d'en récupérer le foin pour faire face au besoin du bétail.

Dans l'attente de votre prompt retour que l'on espère favorable, nous vous prions d'agréer, Madame le Préfet, l'expression de notre très haute considération.

Patrick FRANKEN,
Président de la Coordination Rurale 47

Cc : Mme Chabrilanges, Directrice de la DDT de Lot-et-Garonne
M. Bousquet-Cassagne, Président de la Chambre d'agriculture de Lot-et-Garonne

Coordination Rurale Lot-et-Garonne

271, Rue de Péchabout 47008 AGEN CEDEX

Tél : 05 53 87 90 14 - Fax : 05 53 87 92 74 - Courriel : 47@coordinationrurale.fr

La culture de la Terre pour nourrir les Hommes